



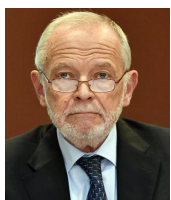
*Société Européenne des Ingénieurs et des Industriels (SEII)*  
*European Society for Engineers and Industrialists*  
*Europäische Gesellschaft der Ingenieure und Industriellen*  
*Europese Vennootschap van Ingenieurs en van Industriëlen*

**Dans le cadre des DÉJEUNERS-CONFÉRENCES de la SEII**

**Jean-Pierre, baron HANSEN, ingénieur et économiste, Président  
Honoraire d'Electrabel, traitera du sujet suivant :**

***Les transitions électriques : ce que l'on n'a pas su vous dire***

**le lundi 26 mars 2018, à 12 h 00, au Cercle de Lorraine**



Jean-Pierre, baron HANSEN, est ingénieur en électrotechnique de l'université de Liège, diplômé en économie de l'université Paris II et titulaire d'un doctorat en génie électrique de l'université Paris VI. Il est entré dans le secteur de l'électricité et du gaz en 1976, devenant CEO d'Electrabel, puis Vice-président et ensuite Président de son Conseil d'Administration, dont il est à ce jour Président Hre. Il a aussi occupé des postes importants dans les CA de GDF SUEZ, de certaines de ses filiales, et d'autres entreprises belges et internationales. Il a été Vice-président de la FEB et Régent de la Banque Nationale de Belgique.

Ancien Professeur à l'UC Louvain et à l'École Polytechnique (Paris), il est Membre de l'Académie Royale de Belgique, Membre Correspondant de l'Académie des Sciences Morales et Politiques (Paris), Vice-président de la Fondation Francqui, et Président de l'ARES (Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur).

L'électricité n'en est pas à sa première mue. Après avoir éclairé nos maisons et nos villes, modernisé l'agriculture et fait rouler des trains à grande vitesse, elle guide à distance la main du chirurgien ou la trajectoire des missiles. Mais l'électricité, énergie non stockable à volonté, n'est pas un bien comme un autre. Cette particularité explique les difficultés de la libéralisation du secteur électrique, mise en place en 1996 par une directive européenne ( suivie 2 ans plus tard par celle du gaz ), alors que, jusqu'alors, la Belgique et les autres pays européens fonctionnaient dans le cadre d'un système régulé décidé à l'issue de la seconde guerre mondiale. Cette libéralisation allait non seulement diviser la chaîne des valeurs, mais aussi faire apparaître une série de nouveaux acteurs sur le marché et soumettre le secteur à la concurrence.

Notre orateur va faire le point sur les leçons que l'on peut essayer de tirer, 20 ans plus tard, de cette série de transitions. Le consommateur, qu'il soit particulier ou gros industriel, en a-t-il réellement tiré profit ? A-t-on correctement intégré les énergies renouvelables et pourront-elles faire face à nos besoins, et dans quels délais ? L'énergie nucléaire reste-elle nécessaire et l'aversion qu'elle suscite chez beaucoup ne résulte-t-elle pas d'un réflexe émotionnel systématiquement relayé par les médias ? Quel avenir pour les combustibles fossiles ? C'est un nouveau visage du marché de l'électricité qui se présente à nous.

**Lieu (!) : Cercle de Lorraine**, Place Poelaert, 6 à 1000 Bruxelles, où nous vous attendons à **12 h** pour l'apéritif, suivi du déjeuner et de la conférence.

**Participation** ( apéritif, repas, vins et café compris ) : **50 €/pers.** pour les membres SEII en règle de cotisation et leur conjoint(e) – **65 €/pers.** pour les non-membres, à verser au compte **BE63 3101 3976 9208** ( BBRUBEBB ) de la SEII, en précisant bien le **nom du participant** et la **référence de l'événement**.

**Pour vous inscrire, pour le 22 mars 2018 au plus tard, un formulaire simple est accessible via le lien :**  
[www.seii.org/seii/index.php/fr/accueilfr/inscription-fr](http://www.seii.org/seii/index.php/fr/accueilfr/inscription-fr).

Il est également possible de **s'inscrire par e-mail** à [info@seii.org](mailto:info@seii.org) en précisant clairement vos nom, prénom, n° de téléphone fixe ou mobile, les nom(s) et prénom(s) d'(un) éventuel(s) invité(s), l'événement auquel vous vous inscrivez, si vous êtes ou non membre de la SEII, et le montant que vous vous engagez à régler.

**Attention :** votre réservation à ce déjeuner conférence ne sera assurée que si le montant dû est crédité au compte bancaire de la SEII au plus tard 2 jours avant l'événement (nous ne pouvons réserver le nombre de repas qu'en fonction de l'argent reçu).  
*Merci de votre compréhension.*

**Pour une désinscription au moins 24 heures avant la conférence, aucun frais ne vous sera réclamé.**